

Arrêté inter-préfectoral du 03 JUL. 2024

Instituant des servitudes de « sur-inondation » sur le territoire de la commune de Bollène (84) et de Suze-la-Rousse (26) dans le cadre du projet d'aménagement de travaux publics de protection de la ville de Bollène contre les crues du Lez d'occurrence.1/90 avec une protection centennale en amont de la zone urbaine

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L211-12 et R211-96 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les arrêtés préfectoraux de délégation de signature ;

Vu le Plan de Préventions des Risques Inondations (PPRI) du bassin versant du Lez approuvé par le Préfet de Vaucluse par arrêté du 13 décembre 2006, et par le préfet de la Drôme par arrêté du 18 décembre 2006, et notamment les règlements et les cartes de zonage ;

Vu la délibération n°2013-29 du 27 juin 2013 du comité syndical du SMBVL sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, d'autorisation au titre du Code de l'environnement, relatives aux aménagements et travaux publics de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale sur le secteur de Suze-la-Rousse - Bollène ;

Vu la délibération n°2016-43 du 22 septembre 2016 du SMBVL sollicitant l'intégration de la procédure de servitude d'utilité publique de sur-inondation dans l'enquête publique unique ;

Vu l'avis des missions régionales d'autorité environnementale de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif aux travaux d'aménagement contre les crues du Lez sur les communes de Bollène et Suze-la-Rousse du 14 novembre 2018 ;

~~**Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 29 novembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique sur le territoire des communes de Bollène (84) et Suze-la-Rousse (26)~~

préalable à la déclaration d'utilité publique, l'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet et à l'instauration de servitudes d'utilité publique de surinondation ;

Vu la délibération du conseil syndical n°2021-04 en sa séance du 4 février 2021 approuvant les termes de la déclaration de projet ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 5 février 2021 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement en vue de protéger la ville de Bollène contre les crues du Lez d'occurrence 1/90 et avec une protection contre la crue centennale en amont de la zone urbaine ;

Vu la délibération du conseil syndical n°2021-44 en sa séance du 24 juin 2021 sollicitant une enquête publique complémentaire sur les modifications du périmètre de servitudes d'utilité publique de sur-inondation de la commune de Bollène ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 portant ouverture d'enquêtes publiques complémentaires conjointes préalables à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, et à l'instauration de servitudes d'utilité publique de sur-inondation sur le territoire de la commune de Bollène en vue des aménagements et travaux publics de protection de la ville de Bollène contre les crues du Lez d'occurrence 1/90 et avec une protection contre la crue centennale en amont de la zone urbaine ;

Vu le rapport et les conclusions favorables assorties de réserves et recommandations de la commission d'enquête publique du 5 mars 2020 ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur du 25 juillet 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale des Risques Naturels et Majeurs de Vaucluse du 5 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale des Risques Naturels et Majeurs de la Drôme du 21 juin 2024 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 avril 2023 portant autorisation au titre de l'article L214-3 du Code de l'environnement des travaux d'aménagement du Lez en vue de protéger la ville de Bollène contre les crues du Lez de temps de retour 90 ans (100 ans pour la partie amont de la ville) sur les communes de Bollène (84) et de Suze-la-Rousse (26) ;

Considérant que ce dossier est constitué conformément aux dispositions réglementaires ;

Considérant l'intérêt général et l'utilité publique du projet ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse et de Monsieur le Secrétaire Général de la Drôme ;

Arrêtent

Article 1^{er} : Objet

Il est institué des servitudes de sur-inondation sur le territoire des communes de Bollène (84) et de Suze-la-Rousse (26).

Ces servitudes s'inscrivent dans le cadre du projet de protection de la ville de Bollène contre les crues du Lez de temps de retour 90 ans (100 ans pour la partie amont de la ville) qui va nécessiter la réalisation d'aménagements hydrauliques sur les communes de Bollène et de Suze-la-Rousse et tels que mentionnés dans l'article 2 du présent arrêté.

Ces servitudes, selon la localisation des parcelles grevées, ont pour objet de :

- Créer des zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, par des aménagements permettant d'accroître artificiellement leur capacité de stockage de ces eaux, afin de réduire les crues ou les ruissellements dans des secteurs situés en aval.

L'instauration de la servitude n'impose en aucun cas de nouvelles sujétions à l'utilisation et à la destination des sols autres que celles définies dans le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin versant du Lez, en particulier dans l'usage agricole.

L'état parcellaire désignant les parcelles affectées par les servitudes est annexé au présent arrêté. Le plan parcellaire, permettant de délimiter les parcelles en zone de sur-inondation, est consultable en mairies de Bollène et de Suze-la-Rousse, au siège du SMBVL, en préfecture de la Drôme et de Vaucluse et sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr) et en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Chaque propriétaire concerné sera destinataire de l'extrait du plan parcellaire le concernant, dans le cadre de la notification visée à l'Article 8 du présent arrêté.

Article 2 : Travaux préalables à l'exercice de la servitude

Les travaux de protection de Bollène contre les crues centennales du Lez prévus sur les communes de Bollène et de Suze-la-Rousse, sont les suivants :

- la création d'une digue de protection éloignée en rive gauche sur le secteur dit « des Ramières » afin de protéger les habitations situées à l'arrière, qui s'étend sur près de 4km jusqu'à l'amont de la limite communale Bollène / Suze-la-Rousse,
- la création d'un champ d'inondation contrôlé de 10ha, sur la zone dit de « l'Embisque » en rive droite du Lez, permettant de stocker l'eau en cas de crue,
- le redimensionnement dit du « Seuil des jardins » et reconstruction de la passe à poissons afin de stabiliser le fond du lit et des berges sur le tronçon amont et permettre le franchissement des espèces piscicoles patrimoniales,
- l'agrandissement du déversoir au lieu-dit « Creux des vaches » afin de garantir la protection du « quartier des Jardins »,
- la création de canaux de décharge quartier Saint-Blaise et chemin de la Reine,
- le confortement des digues dans la traversée de Bollène, en rives droite et gauche, afin de garantir la pérennité et le fonctionnement des ouvrages ainsi qu'une capacité suffisante du lit mineur sans débordement pour la crue de projet,
- le confortement des digues du Lez dans la traversée de Bollène en aval du pont de Chabrières,

- la renaturation du Lez dans la traversée de Bollène en aval du Pont de Chabrières,
- la création d'un canal de décharge sur le quartier « Saint-Jean La Martinière » depuis l'amont des ovoïdes sous l'A7 jusqu'au Lez afin d'améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement du quartier « Saint-Jean La Martinière »,
- la gestion de l'espace de liberté entre les digues longitudinales à créer.

La durée prévisionnelle des travaux est de 40 mois environ avec un démarrage des travaux qui a eu lieu en septembre 2023.

Les servitudes d'utilité publique constituées par le présent arrêté sont valables pendant la période de travaux des ouvrages concernés (digue de protection éloignée en rive gauche sur le secteur des Ramières et la commune de Suze-la-Rousse) ainsi que pendant la période d'exploitation des ouvrages.

Un arrêté préfectoral constatera l'achèvement des travaux et autorisera la mise en œuvre des servitudes de sur-inondation.

Article 3 : Obligation résultant de la mise en place de la servitude

Dans les secteurs concernés par les servitudes de sur-inondation, les propriétaires doivent s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages destinés à permettre l'inondation desdits secteurs en cas de crues du Lez.

Ces objectifs conduisent à :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement et les limiter dans les autres zones inondables,
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval du projet,
- Éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés,
- Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues les plus fréquentes et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel du bassin concerné.

Les zones de servitude de sur-inondation instituées se situent en quasi-totalité (exception de deux parcelles intégrées sur recommandation de la commission d'enquête et situées hors périmètre PPRI) dans la zone Rouge du PPRI, dénommée R laquelle correspond aux secteurs d'écoulement des crues soumis à un aléa fort dans les secteurs urbanisés, agricoles ou naturels et aux zones d'expansion des crues.

Les servitudes de sur-inondation n'imposent pas de sujétions relatives à l'utilisation et la destination des sols autres que celles définies par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin versant du Lez.

Dans cette zone R, sont interdits :

- toute construction nouvelle,
- la création ou l'aménagement de sous-sols au-dessous de la cote de référence,
- la création ou l'extension d'aires de camping caravanning,
- ~~- la création ou l'extension d'aires d'accueil des gens du voyage,~~

- tous travaux de terrassement, d'excavation ou de dessouchage ayant pour effet d'affouiller les berges naturelles, de mettre en danger la stabilité des talus de rive ou de faire obstacle au libre écoulement des eaux,
- les remblais, sauf s'ils sont directement liés à des travaux autorisés,
- la reconstruction ou la restauration des constructions dont l'essentiel des murs porteurs a été détruit par une crue.

Toute personne souhaitant réaliser des travaux ou ouvrages soumis à déclaration par un arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique en application de l'article L.211-12 du Code de l'environnement et n'entrant pas dans le champ d'application des autorisations ou déclarations instituées par le Code de l'urbanisme remplit une déclaration qui indique :

- 1° ses noms et adresse ;
- 2° l'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés ;
- 3° la nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés ;
- 4° un document justifiant la compatibilité du projet avec la servitude d'utilité publique ;
- 5° les éléments graphiques, plans ou cartés utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3° et 4°.

La déclaration est adressée par pli recommandé avec accusé de réception au maire de la commune dans laquelle les travaux ou ouvrages sont envisagés. Le maire transmet sans délai un exemplaire de la déclaration au préfet et, le cas échéant, au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le préfet dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration en Préfecture pour s'opposer à l'exécution des travaux et prescrire les modifications nécessaires. Le préfet transmet un exemplaire de la déclaration pour avis au bénéficiaire de la servitude, s'il ne s'agit pas de la commune. Cet avis est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai d'un mois.

Pour les travaux ou ouvrages soumis à une autorisation ou une déclaration instituées par le Code de l'urbanisme et qui sont susceptibles, en raison de leur nature, leur importance ou leur localisation, de faire obstacle à l'écoulement des eaux, l'autorité compétente pour statuer en matière d'urbanisme recueille l'accord du préfet qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration ou de la demande d'autorisation pour s'opposer à l'exécution des travaux ou prescrire les modifications nécessaires. Les travaux ne peuvent commencer avant l'expiration de ce délai.

Article 4 : Police de la servitude

Le bénéficiaire de la servitude est fondé, après mise en demeure non suivie d'effet, à faire disparaître au frais du contrevenant toute modification, installation et objet de toute taille et de toute nature qui s'avérerait contraire à l'exercice normal de la servitude. L'enlèvement des véhicules et gros encombrants susceptibles de créer des désordres en cas de crue pourra être réalisé d'office sans mise en demeure et aux frais et risques de leur propriétaire en période de risque de crue avéré et notamment en cas de bulletin d'alerte.

Article 5 : Indemnisation des propriétaires et droit de délaissement

L'instauration de servitude de sur-inondation, mentionnée à l'article 1, ouvre droit à indemnités pour les propriétaires de terrains grevés lorsqu'elles créent un préjudice matériel, direct et certain. Ces indemnités sont à la charge du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez qui a demandé l'institution des servitudes. Elles sont fixées, à défaut d'accord amiable, par le juge de l'expropriation compétent.

Si, dans le délai de trois mois à partir de la notification aux propriétaires prévue à l'article 8, aucun accord n'a pu s'établir sur le montant des indemnités consécutives à l'application des servitudes, le juge de l'expropriation peut être saisi dans les conditions prévues par le livre III du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Pour une période de dix ans à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral constatant l'achèvement des travaux mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, le propriétaire d'une parcelle grevée par une servitude de sur-inondation peut en requérir l'acquisition partielle ou totale par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez qui a demandé l'institution de la servitude. Ce droit de délaissement s'exerce dans les conditions prévues aux articles L230-1 du Code de l'urbanisme. Le propriétaire peut, dans le même temps, requérir l'acquisition partielle ou totale d'autres parcelles de terrains si l'existence de la servitude compromet leur exploitation ou leur usage dans des conditions similaires à celles existant avant l'institution de la servitude.

Article 6 : Indemnisation des exploitants agricoles et autres

Les dommages matériels touchant les récoltes, les cultures, le cheptel mort ou vif, les véhicules terrestres à moteur, les bâtiments causés par une sur-inondation occasionnant une rétention temporaire des eaux sur les parcelles grevées par les servitudes instituées à l'article 1 du présent arrêté, ouvrent droit à une indemnisation des exploitants fondés en titre et dûment déclarés, justifiant de l'inscription de la parcelle grevée à leur compte MSA.

Toutefois, les personnes physiques ou morales qui auront contribué par leur fait ou par leur négligence à la réalisation des dommages sont exclus du bénéfice de l'indemnisation dans la proportion où lesdits dommages peuvent être imputables.

Ces indemnités sont à la charge du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez qui a demandé l'institution des servitudes de sur-inondation.

Article 7 : Frais d'établissement des servitudes

Les frais d'établissement des servitudes, leur publication dans les journaux et les indemnités sont à la charge du SMBVL.

Article 8 : Notifications

L'arrêté est notifié aux maires des communes concernées et au bénéficiaire de la servitude. Ce dernier notifie à chaque propriétaire intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le présent arrêté avec l'état parcellaire et l'extrait du plan parcellaire le concernant. Au cas où la résidence du propriétaire est inconnue, la notification de l'acte est faite en mairie de la commune sur le territoire de laquelle se trouve la propriété.

~~L'arrêté préfectoral est affiché en mairies de Bollène et de Suze-la-Rousse pendant quinze jours au moins. Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage établi par chacun des maires.~~

Il fait l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements concernés.

Il est en outre consultable au siège du SMBVL, en préfecture de la Drôme et de Vaucluse ainsi que sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr) et en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr).

Il sera également l'objet d'une insertion aux Recueils des Actes administratifs de l'État en Vaucluse et en Drôme.

Article 9 :Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Président du Tribunal Administratif de Nîmes pour le Vaucluse ainsi que devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour la Drôme dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 10 :Exécution

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de Vaucluse, Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez et Messieurs les Maires de Bollène et de Suze-la-Rousse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de Vaucluse, et par délégation
La Secrétaire Générale

Sabine ROUSSELY

Pour le Préfet de la Drôme, et par délégation
Le Secrétaire Général

Cyril MOREAU





Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Travaux de protection de la Ville de BOLLENE (84) contre les crues du Lez d'occurrence 1/90

Instauration de servitudes d'utilité publique de sur-inondation au titre du 1° du II de l'article L.211-12 du code de l'Environnement

Communes de BOLLENE (Vaucluse) et de SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

Bénéficiaire : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

ETAT PARCELLAIRE

LISTE DES PARCELLES SUP – COMMUNE DE BOLLENE

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille				Parcelle mère			Emprise SUP (m ²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)		
70	GFA DE BAUZON	Madame MILLET Martine	1595, Route de Rochegude – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	76	8 854	BK	24	11 394	8 227	
110	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Chaude Bonne	BK	78	461	BK	29	7 085	461	
120	Consorts BLACHERE	BLACHERE Maryse née ARCHAMBAULT	Le Village – 30130 Saint Alexandre	Serre Blanc	D	1034	2 263	D	1364	10 000	1 882	
		BLACHERE Sylvie	Villa ISMA – 2B Avenue Auguste Duplay - 06100 Nice									
		BLACHERE Véronique	Par Mime CHAROUSSET Marion – 11 Che des Oliviers – 30130 Pont Saint Esprit									
		LAURENT Magali née BLACHERE	139, Route de Piolenc – 84830 Sérignan du Comtat									
130	BLANC Simone	BLANC née AUTRAN Simone	1928, Avenue Emile Lachaux – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BI	28	3 114	BI	20	4 585	236	
155	ARNOUX-GARCIA	ARNOUX Christophe GARCIA Sophie	339, Chemin des Ramières – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BI	147	4 330	BI	21	5 068	3 026	
		MATHIEU née BOUTHEAS Simone	Quartier Saint Blaise – Chemin Vieux – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BI	150	3 946	BI	21	5 026	1 111	
160	MATHIEU Simone	MATHIEU née BOUTHEAS Simone	238 Avenue du Grand Port – 73100 AIX LES BAINS	Les Jardins Est	BI	22	1 055	BI	35	5 026	917	
220		Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Les Ramières Ouest	BK	23	368	BK	23	368	238	
230	SMBVL	FAVRIN Jérôme	238 Avenue du Grand Port – 73100 AIX LES BAINS	Les Ramières Ouest	BK	56	41	BI	31	3 793	41	
265		DESSERE Evelyne	206, Route d'Uchaux – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BK	60	235	BI	30	688	175	
280	FAVRIN DESSERE	DESSERE Evelyne	238 Avenue du Grand Port – 73100 AIX LES BAINS	Les Jardins Est	BI	25	2 126	BI	25	2 126	283	
290	VIAU Française	VIAU née DESSERE Française	535 Chemin des Ramières – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	21	1 854	BK	21	1 854	1 120	
		JACOMET Pierre	290 Route de Rochegude – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BI	31	3 793	BI	31	3 793	1 038	
370	Consorts JACOMET	JACOMET Germain	238 Avenue du Grand Port – 73100 AIX LES BAINS	Les Ramières Ouest	BI	30	688	BI	30	688	511	
		VIGNAUD née LEGROUX Lucienne	THIBAUD 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	660	6 169	F	660	6 169	1 566	
390-1	Consorts VIGNAUD	VIGNAUD Jean-Paul	179, Impasse du Canal – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	662	26 492	F	662	26 492	3 269	
		VIGNAUD Denis	Chemin des Jardins – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	662	26 492	F	662	26 492	5 408	
		VIGNAUD Chantal	630, Impasse du Canal – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	662	26 492	F	662	26 492	5 408	
				1 385	D	662	1 385	D	662	1 385	68	

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	
390-2	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Serre Blanc	D	663	546				217
420	BERGE LE FRANC Chantal	BERGE LEFRANC née MILLET CORNETTO Chantal	Le Jas Neuf – 31 Allée de la Montagnette – 13620 CARRY LE ROUET	Les Jardins Est	BI	37	5531				866
					BI	38	2249				49
425	MATHIEU PIERRE	MATHIEU Pierre	Quartier Saint Blaise – Chemin Vieux – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BI	15	1124				219
430	MILLET Maice	MILLET Marcel	663, Chemin des Ramières – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	1502	2374	F	1469	39299	1 034
450	COLLET DAVID	ZADI GUIGUI Sylvie épouse MILLET	311, Chemin des Ramières – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	11	2094				636
					BK	61	2097				617
480	MILLET Jean-Philippe	MILLET Jean-Philippe	La Peyrelonne – Saint Blaise – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	663	12468				251
550	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Les Ramières	F	672	12715				383
670-1	GAIDE Fabien	GAIDE Fabien	1791, Route de l'Embisque – 84500 BOLLENE	Serre Blanc	D	1931	3798	D	664	6775	1978
					D	1932	4040	D	665	4115	156
					D	1934	5408	D	666	5417	46
					D	1937	1419	D	678	2730	622
670-2	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Serre Blanc	D	1930	2977	D	664	6775	2 103
					D	1933	75	D	665	4115	75
					D	1935	9	D	666	5417	9
					D	1936	1311	D	678	2730	253
680	REYNAUD/BAUTHIAS	REYNAUD Josette épouse BAUTHIAS	449, Chemin Vieux – 84290 SAINTE CECILE LES VIGNES	Les Jardins Est	BI	146	2369	BI	16	3194	1 648
		REYNAUD Claude	1540, Avenue Emile LACHAUX – 84500 BOLLENE								
700	GALIZZI	RISPAUD Yvette Veuve GALIZZI	120 Av des Fontaines Wallace – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne		999	26000				14521
		GALIZZI Fabienne épouse BONNEFOY	164, Av des Fontaines Wallace – 84500 BOLLENE		D	1001	75547				3 535
		GALIZZI Cécile épouse GARCIA	90, Chemin du Figeras – 26700 PIERRELATTE			1020	12024				366
730	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Serre Blanc	1038	644	7120				540
					D	644	5540				5469
					D	1281	11001				5439
					D	1283	5383				5383
750	COLLET DAVID	COLLET David	311, Chemin des Ramières – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	D	1285	7345				7090
					D	1385	2616				707
					BK	57	6176				1 747
760	Consorts NEBOUT	NEBOUT Jacky	133, Impasse des Briquetiers – 84500 BOLLENE	Les Jardins	BH	35	4097				1 366
		NEBOUT François	247, Che du pas de la Lauze – 84500 BOLLENE								
810	TARDIEU Gérard	TARDIEU Gérard	1041, Route de Rochegude – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	5	7413				379
		MARQUEZ Michèle épouse TARDIEU									

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)							
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)								
820	Succession VALVERDE Lorenzo	VALVERDE Régis	3100, Avenue Emile LACHAUX – 84500 BOLLENE	Les Ramières	F	659	3 295				810							
		LOSCRI Catherine née VALVERDE	3102, Avenue Emile LACHAUX – 84500 BOLLENE															
		PLAN Sendrine née VALVERDE	Derboux – Grange Blanche – 84430 MONDRAGON															
850	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17 D, Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BI	10	4 491				438							
870-1	Consorts ZARIE	ZARIE Mary Pierre épouse ROUZAUD	143, Chem Dou Malounie – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	70	1640	BK	8	4138	777							
		ZARIE Daniel	337 Che de Baumas – Les Buisses – 26130 SAINT RESTITUT															
		ZARIE ISABELLE épouse PERON	394 Rte de Montsoleil – 84500 BOLLENE															
		ZARIE Mary Pierre épouse ROUZAUD	143, Chem Dou Malounie – 84500 BOLLENE															
		ZARIE Daniel	337 Che de Baumas – Les Buisses – 26130 SAINT RESTITUT															
870-1	Consorts ZARIE	ZARIE ISABELLE épouse PERON	394 Rte de Montsoleil – 84500 BOLLENE	Les Ramières Ouest	BK	72	1 092	BK	9	2 987	752							
		ZARIE Mary Pierre épouse ROUZAUD	143, Chem Dou Malounie – 84500 BOLLENE															
		ZARIE Daniel	337 Che de Baumas – Les Buisses – 26130 SAINT RESTITUT															
870-2	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17 D, Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Les Jardins Est	BI	24	3 570				2 079							
950	WICA	CALVIER Christelle, Gérante	Chemin de Gourdon – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1063	3 171	D			230							
												D	1917	750	D	1062	2 355	431
960	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17 D, Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1024	2 481	D			2 146							
970	Pas de propriétaire connu											D	1093	1 617	D			1 617
												D	1112	270				270
990	Consorts BARTHELEMY MOREL			Chaude Bonne	D	1025	1 620				1 620							
		BARTHELEMY Sébastien	30 Impasse Rosa Gallica – Rue du Malbousquet – 83600 FREJUS									D	1032	699		25		
		MOREL Valérie épouse BARRAS	130 Che des Marrons 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX															
1040	HIBOT Marcel	MOREL Elisabeth	21 Rue Jean Guy LABARBE – 94130 NOGENT SUR MARNE	Chaude Bonne	D	1033	1 473				1 473							
1060-1	MOREL Gérard	HIBOT Marcel	Rte de Richerenches – RD 18 – 84600 VALREAS	Chaude Bonne	D	1027	384				384							
		MOREL Gérard		Chaude Bonne	D	1054	5081				2 345							
1060-1	MOREL Gérard	EMERIC Paulette épouse MOREL	161 Rue Jules Verne – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1055	1 450				443							
1060-1	MOREL Gérard	MOREL Gérard		Chaude Bonne	D	1921	605	D	1113	3670	605							

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	
1060-2	SMBVL	Président en exercice Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17 D Rue de Tourville – 84500 VALREAS	Chaude Bonne	D	1920	3065	D	1113	3670	520
1070	MASSA Marcel	MASSA Marcel	17 Rue Léon Paulet – 13008 MARSEILLE	Chaude Bonne	D	1030	158				158
1080-1	MOREL Gérard	MOREL Gérard	161 Rue Jules Verne – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1056	2 688				2 158
1080-2	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1059	12 663				9 646
1090	Pas de propriétaire connu	PONTI Pierre	Décédé en 1996	Chaude Bonne	D	1060	2 640				1 393
1110	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Chaude Bonne	D	1919	2154	D	1058	10 561	2 154
1120	GALIZZI	RISPAUD Yvette Veuve GALIZZI GALIZZI Fabienne épouse BONNEFOY GALIZZI Cécile épouse GARCIA	120 Av des Fontaines Wallace – 84500 BOLLENE 164, Av des Fontaines Wallace – 84500 BOLLENE 90, Chemin du Figeras – 26700 PIERRELATTE	Chaude Bonne	D	1057	2 034				339
1160	COUTTENIER Gilles	COUTTENIER Gilles ARMAND Christelle épouse COUTTENIER DE MASSON D'AUTUME Marie MATHIEU DE VIENNE Claire épouse DE MASSON D'AUTUME	92, Rue de la Glacière – 26790 SUZE LA ROUSSE 57, Rue Saint ANNE – 75002 PARIS 39 BD SAINT AIGNAN – 44100 NANTES	Serre Blanc	D	1061	2 047				608
CIC	Consorts DE MASSON D'AUTUME	DE MASSON D'AUTUME Espérance DE MASSON D'AUTUME Philippe DE MASSON D'AUTUME Marie	Moulin de Kermartin – Kermartin – 56520 GUIDEL 39 BD SAINT AIGNAN – 44100 NANTES 57, Rue Saint ANNE – 75002 PARIS	Taulière	D	1918	9 061	D	1058	10 561	1 135
Total						1026	390				390
						1021	1 518				1 518
						1022	960				960
						1023	2 800				1 589
						1012	3 360				2 731
						643	6 320				3 294
						1939	8 377	D	1766	8 875	8 377
						1944	19 046	D			19 046
							44 933 6				17 132 4

Les parcelles cadastrées D1011 et D 1013 n'apparaissent plus dans le cadre de la servitude de sur-inondation suite aux observations de la commission d'enquête de 2020 et eu égard aux très faibles surfaces concernées. Il a donc été convenu de supprimer la servitude de sur-inondation.

LISTE DES PARCELLES SUP -- COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère		Emprise SUP (m²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	
10	COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE	Maire en Exercice Monsieur Hervé MEDINA	Hôtel de Ville – 28 Place du Champs de Mars – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Tollis	AP	533	142			142
					AP	534	130			92
11	Communes de SUZE-LA-ROUSSE et de SAINT-RESTITUT	Maire en exercice Monsieur Hervé MEDINA Maire en exercice Madame Christine FOROT	Hôtel de Ville – 28 Place du Champs de Mars – 26790 SUZE LA ROUSSE Hôtel de Ville – 2 Place du Colonel Bertrand – 26130 SAINT RESTITUT	Le Serre Blanc	AO	206	82			39
40	ASA CANAL DU TOLLIS		Hôtel de Ville – 28 Place du Champs de Mars – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Tollis	AP	488	815			185
					AP	489	191			123
					AP	490	60			6
					AP	492	358			111
					BL	82	40			40
					AP	3	2080			2080
					AP	4	1590			1450
					AP	5	6150			4705
					AP	8	835			835
					AP	14	805			701
50	SMBVL	Président en exercice Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Le Tollis	AP	32	2220			955
					AP	76	7250			2689
					AP	80	1855			393
					AP	81	3410			1033
					AP	82	1810			760
					AP	85	1790			1626
					AP	87	1830			1775
					AP	515	965			914
					AP	518	357			357
					AP	528	268			268
					AP	531	238			238
					AP	532	1922			1677
					BL	80	3430			211
					BL	84	7240			7240
					60	ASA CANAL DE BIGARI		Hôtel de Ville – 28 Place du Champs de Mars – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Serre Blanc	BL
BL	247	500								205
BL	248	235								235
BL	249	390								390
AO	205	295								18
70	ASA DES PALUDS	Président en exercice M HUGOUVIEUX Serge	Hôtel de Ville – 28 Place du Champs de Mars -- 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	475	1380			1380
					AN	477	735			367
80	BAYLE Frédéric	BAYLE Frédéric MAIRE Laurence épouse BAYLE	30 Rue Claude BERNARD – 55 Rue Manuel AZANA – 84500 BOLLENE	Les Panelles	BL	58	925			443
					BL	66	1790			1790
90-1	SMBVL	Président en exercice Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84500 BOLLENE	Les Panelles	BL	40	820			820
					BL	72	1000			1000
					BL	73	1625			1625
					BL	74	5165			5165

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	
90-2	REGENT	REGENT Emmanuel TIBERGHEN Marie épouse REGENT	1594 route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	91	3080				271
120	Pas de propriétaire connu	Succession de AVIAS Marius	Né le 10/11/1891	Les Panelles	BL	63	1310				552
125	Consorts AVIAS	AVIAS Rémy	Les Panelles – Route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	85	11660				36
		AVIAS Franceline	67 Route de Sainte Cécile – 26790 SUZE LA ROUSSE								
		AVIAS Adrien	5 Che de Ronde – 26700 PIERRELATTE								
		AVIAS Marie-Ange	Lot l'Espelido Cami de la Teuliero – 30330 ST PAUL LES FONTS								
130	AVIAS Rémy	AVIAS Rémy	Les Panelles – Route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	41	3030				2879
140	AVIAS / GRESSANI	AVIAS Rémy	Les Panelles – Route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	60	890				272
		GRESSANI Katia	3 le Clos du Stade – 200 Chem du Stade – 26780 Chateauneuf du Rhône								
150	Consorts AVIAS	ARNICHAND Marie-Christine épouse BAYET	1310 Route de Bollène – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Tolis	AP	83	2100				1034
		AVIAS Francis	26790 SUZE LA ROUSSE								
160	Consorts AVIAS	AVIAS Rémy	Les Panelles – Route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	253	728				728
		AVIAS Franceline	67 Route de Sainte Cécile – 26790 SUZE LA ROUSSE								
		AVIAS Adrien	5 Che de Ronde – 26700 PIERRELATTE								
		AVIAS Marie-Ange	Lot l'Espelido Cami de la Teuliero – 30330 ST PAUL LES FONTS								
180	SMBVL	Président en exercice Monsieur Anthony ZILLO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Les Panelles	BL	75	2730				2730
200	BOYER / HUGUE	PASCALIN Christian	7 Av Alfred Vieillot – 84000 AVIGNON	Les Panelles	BL	56	1715				349
		PASCALIN Andrée épouse SEVERO GARCIA	18 Rte des Marines – 30240 LE GRAU DU ROI								
210	SMBVL	Président en exercice Monsieur Anthony ZILLO	Espace Germain AUBERT – 17D Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Le Tolis	AP	9	705				497

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m ²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)	
220	Consorts CALVIER	CALVIER Georges Décédé FROMENT Paulette Veuve CALVIER	394 Che de la Garriguette – 26790 SUZE LA ROUSSE 593 Che de la petite Garrigue – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	310	6 875				336
					AN	464	1 590				1066
230	AIAT née CHAIX Ghislainne	CHAIX Ghislaine épouse AIAT	11 Rue Truillot – 94200 IVRY SUR SEINE	Le Bigari	AN	463	1 775			1062	
240	COUTTENIER Gilles	COUTTENIER Gilles ARMAND Christelle épouse COUTTENIER	92 Rue de la Glacière – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Serre Blanc	AO	264	2 913				337
					AN	248	2 410				1737
245	Consorts CALVIER	CALVIER Sylvie CALVIER Brigitte épouse TISOPOULOT CALVIER Claire	7 Rue René CASSIN -30150 ROQUEMAURE Villa des Restanques – 56 Che des Revoires – 06320 La Turbie	Le Bigari	AN	249	2 480				1441
			1991 Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE		AN	465	3 045			2598	
			Le Parc de l'Eau – 2 Rue du Manoir – 74200 ALLINGES		AN	466	3 060			2421	
					AN	467	15 260			15091	
250	CROZAT Jean- Claude	CROZAT Jean-Claude	1669 Route de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Tollis	AP	73	780			780	
270	CALVIER Georges	CALVIER Georges	394 Che de la Garriguette – 26790 SUZE LA ROUSSE – Décédé en 2024	Le Bigari	AN	461	3 425			1015	
290	DISCOURS Claudia DUC-MAUGE Bernard	Par Maître GERBERT, Notaire DUC-MAUGE Bernard	5 le Courreau 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	Le Tollis	AP	86	2 905			2 601	
			864 Route de l'Ubac – 84500 BOLLENE	Les Panelles	BL	258	1 890			676	
320	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D, Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Le Tollis	AP	13	1 305				1 164
					AP	70	675			42	
					AP	77	1 405			222	
					AP	521	940			940	
330	FRANCOU Charles	FRANCOU Charles	7 Rue Louis DAVID – 75016 PARIS 16	Le Tollis	AP	34	1 300			543	
335	PRENLELOUP Gregory	PRENLELOUP Grégory BERTHERIN Sarah épouse PRENLELOUP	831 Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	332	1 810			151	
			2337 Rte de Bigary	Le Serre Blanc	AN	592	3 985			1 838	
340	DEPARDON nfe GUERRIER Jackye	PIGEAULT Frédéric LARGUIER Henri	68 Che des Sansonnets – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Serre Blanc	AO	290	7 468			1 291	
			34 Che des Sansonnets – 26790 SUZE LA ROUSSE		AN	410	985			464	
350	Consorts BRUN CHARRIERE LARGUIER	BRUN Lucien	1050 Lake Mac Gregor DR 6735-33919 Fort Myers FLORIDE ETATS UNIS	Le Bigari							
		BRUN Yvette épouse PANAROTTO	Maison de retraite Canto Cigalo – 64 AV Général de Gaulle – 13160 CHATEAURENARD								
		BRUN Fernande épouse VIAUD	16 BD, Henri d'ATTILIO – 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES		AN	411	1 120			318	
		CHARRIERE JEAN	288, Av Louis CHABRAN – 84210 PERNES LES FONTAINES								
360	CARQUILLAT Solange	GUERIN Solange épouse CARQUILLAT	Rue Henri BARBUSSE – 24 Allée des Chênes – 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE	Le Serre Blanc	AO	317	4 956			713	

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)	
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)		
365	CHAUVIN René	CHAUVIN René	637, Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	316	3230				929	
		AGOSTI Monique épouse CHAUVIN			AN	372	15 735				511	
		GUERIN Laurent			AN	593	16 725				7116	
370	GUERIN Laurent	GUERIN Laurent	8 Boulevard Victor HUGO – 84500 BOLLENE	Le Serre Blanc	AO	321	4 990	AO	275	5125	1 300	
375	FAVIER née GUERIN Mireille	GUERIN Mireille épouse FAVIER	13 Rue Pierre VIGNAU – 84000 AVIGNON	Le Serre Blanc	AO	315	5 564	AO	273	5 608	1 116	
380	GUERIN Michelle	GUERIN Michelle	Le Pialon – 23 Av Henri Becquerel – 26130 SAINT PAUL TROIS	Le Serre Blanc	AO	323	4 750	AO	286	5 085	1 389	
385	CHAUVIN Jean-Marc	CHAUVIN Jean-Marc	637, Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	369	1 565				161	
390	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17 D Rue de Tourville – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Tolls	AP	23	550					101
					AP	25	495				59	
					AP	26	470				51	
					AP	27	1 025				48	
					AP	28	2 070				1 244	
					AP	29	1 970				1 174	
					AP	30	500				74	
					AP	37	1 315				554	
					AP	38	4 605				932	
					AP	67	2 735				1 737	
					AP	68	1 110				960	
					AP	354	595				92	
					AP	355	1 370				842	
410				Les Panelles	BL	76	875				118	
					BL	79	1 295				86	
					AN	462	1 600				1 600	
					AN	470	1 980				1 119	
					AN	246	3 530				3 530	
425	BERNARD Jean-Paul	BERNARD Jean-Paul NICOLAS Karine épouse BERNARD	2045, Route de Bigary - 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	468	2 075				2 075	
					AN	469	4 740				4 740	
					AN	471	1 300				1 300	
					AN	472	3 640				3 640	
					AN	473	2 055				2 055	
					AN	481	1 775				1 775	
					AN	482	440				440	
					BL	38	1 260				1 093	
					BL	42	1 830				1 830	
					BL	43	1 385				952	
440	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D, Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Les Panelles	BL	44	1 390				258	
					BL	54	1 020				81	
					BL	55	1 875				292	
450	Consorts NEBOUT	NEBOUT Jacky NEBOUT François NEBOUT Michel RAMOS Cintia épouse NEBOUT	133, Impasse des Briquetiers – 84500 BOLLENE 247, Che du Pas de la Lauze – 84500 BOLLENE 683 Che Vieux – 84500 BOLLENE 683 Che Vieux – 84500 BOLLENE – Décédée en 2020	Les Panelles	BL	61	985				207	

Terrier enquête 2020	Nom complète propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m²)	
460	Pas de propriétaire connu	DAURYS Jean	Rue des Remparts – 26790 SUZE LA ROUSSE - <i>Décédé en 2019</i>	Le Bigari	AN	404	5010				911
465	ZIMMERMANN Benoit	ZIMMERMANN Benoit	11 Rue Chanoine Jacob – 54000 NANCY	Le Serre Blanc	AN	405	3 180				1 967
470				Le Tollis	AO	276	3 846				1 086
475				Le Bigari	AP	527	1 197				1 197
					AN	460	1 955				80
					AP	20	535				496
					AP	69	5 415				4 231
					AP	71	1 500				1 354
					AP	72	770				770
					AP	74	3 665				2 764
480	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D, Rue de Tourville – 84600 VALREAS	Le Tollis	AP	75	3 655				1 422
					AP	502	46				38
					AP	503	146				48
					AP	504	1 138				1 138
					AP	509	462				403
					AP	512	2 034				1 958
490	AVIAS Remy	AVIAS Rémy	Les Panelles – Route de BOLLENE – 26790 SUZE LA ROUSSE	Les Panelles	BL	81	1 580				79
					BL	83	2 210				2 210
					AN	480	6 855				6 855
500	REYNAUD David	REYNAUD David	Chez MME Agnès LAMBERT – 395 Rue de la Garance – 26780 MALATAVERNE	Le Bigari	AN	483	4 340				3 342
					AO	208	2 680				65
					AO	266	3 041				237
510	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D, Rue de Tourville – 84500 VALREAS	Les Panelles	BL	37	650				75
520	SANCHEZ Joël	DI NATALE Sandrine épouse SANCHEZ	2187, Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Serre Blanc	AO	293	1 614				9
530	TISOULOT Cyril	TISOULOT Cyril	1991, Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	654	1 527				62
540	Consorts CHALAYE	VIAL Elise épouse CHALAYE	703 Saint Jean- 84850 TRAVAILLAN	Le Bigari	AN	396	930				714
					AN	397	615				501
					AN	398	395				395
					AN	399	575				575
					AN	402	3 880				415
					AN	403	2 325				497
					AP	24	480				73
					AP	66	4 925				799
550	Succession FEBRE Lucien	FEBRE Lucien <i>Décédé le 16 juillet 2010</i>	Chez M FEBRE Alain – 354 Che Joseph BRUNEL – 84500 BOLLENE	Le Bigari	AN	406	710				363
560	FLEURY Guy	FLEURY Guy	592 Rte de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	313	2 455				792

Terrier enquête 2020	Nom compte propriété	Nom propriétaire et ou représentant	Adresse Propriétaire	Voie ou lieu-dit	Parcelle ou parcelle fille			Parcelle mère			Emprise SUP (m ²)
					Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)	Section	Parcelle	Contenance parcelle (m ²)	
590	SMBVL	Président en exercice, Monsieur Anthony ZILIO	Espace Germain AUBERT – 17D rue de Tourville – 84600 VALREAS	Le Bigari	AN	385	310	AN		30	
					AN	388	415	AN		132	
					AN	389	650	AN		255	
					AN	390	1480	AN		84	
					AN	391	270	AN		100	
					AN	392	220	AN		220	
					AN	393	1950	AN		1741	
					AN	394	580	AN		421	
670	JULLIEN Jean-Claude	JULLIEN Jean-Claude	165, Rte de VALREAS – 26770 TAULIGAN	Le Bigari	AN	490	717	AN		173	
					AN	492	72	AN		72	
					AN	493	63	AN		63	
940	Consorts RICHARD- BERLAND/MARCEL	MARCEL Virginie	46 Che des Baronnie – 84150 VIOLES	Le Bigari	AN	314	3410	AN		901	
990	JULLIEN née ROUX Yvette	ROUX Yvette épouse JULLIEN	1147, RTE de Bigary – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	491	768	AN		92	
1045	GHARBI Abde laziz	GHARBI Abdellaziz	133 Impasse des Tourdres – 26790 SUZE LA ROUSSE	Le Bigari	AN	370	2.505	AN		325	
TOTAL							399820			20128	205154

